

En savoir plus sur nos actions

www.creaibfc.org

Des actualités et des événements

> Consultez notre page d'accueil



Une animation régionale

> Retrouvez en ligne l'actualité de nos 12 commissions



Des actions de formation sur mesure et en inter-structures

> Inscrivez-vous en ligne



Des travaux d'études

> À télécharger gratuitement



Des actions à destination directe des personnes accompagnées

> inscription en ligne aux formations adaptées « Tutelles, curatelles... comment ça marche ? », « Être porte-parole des usagers au CVS », « Devenir pair-aidant »...



La coordination de projets : Access'VAE pour les travailleurs d'ESAT et d'EA, le centre ressources Intim'Agir

> Consultez les vidéos



Une expertise reconnue sur des thématiques spécifiques

> Retrouvez plus d'informations sur l'évolution des démarches d'évaluation de la qualité - la protection de l'enfance - l'école inclusive...



Des répertoires régionaux

> Consultez notre annuaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la région ; les ressources pour le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques ; ...



Un service régional d'offres d'emploi

> Consultez et déposez des offres spécialisées dans le secteur



CONTACT

Mathilde BIBOUDA – directrice

✉ Mathilde.bibouda@creaibfc.org

☎ 06 25 69 09 96

ADHÉSION

Suivi des adhésions et contributions

Véronique GEORGIE

📍 1A rue des Ruchottes
21121 AHUY

✉ creai@creaibfc.org

🌐 www.creaibfc.org

LA CONTRIBUTION

des établissements et services

POUR QUI ?

Tous les établissements, services ou dispositifs sociaux et médico-sociaux de Bourgogne-Franche-Comté peuvent verser une contribution au CREAI, ainsi que le siège de l'organisme gestionnaire.

COMMENT ?

- > La contribution est versée pour une année civile, sur la base de 0,15 % des groupes 1, 2 et 3 du compte administratif de l'année n-1 de l'établissement ou du service, avant reprise des résultats (*sans l'activité commerciale pour les ESAT*)

POURQUOI ?

- > La contribution participe à l'indépendance technique du CREAI qui s'engage à maintenir un équilibre entre les diverses formes de ressources (subventions, cotisations, contributions, autofinancement) garant de son indépendance
- > La structure ou l'organisme gestionnaire contribuant est invité à participer à l'Assemblée Générale du CREAI BFC où il dispose d'une voix consultative aux débats d'orientation et de programmation des activités de l'association

QUELS AVANTAGES ?

- > Des tarifs réduits à nos formations au sein de vos structures et en inter-établissements et services et à nos journées d'étude et événements
- > La participation gratuite et illimitée à des réflexions contribuant à l'évolution des politiques publiques, à travers nos 12 commissions régionales et envoi gracieux des comptes rendus
- > Une intervention gratuite d'une demi-journée auprès de vos CA et/ou équipes, personnes accompagnées, aidant... sur l'actualité du secteur social/médico-social ou autre thématique
- > La participation gratuite à la journée annuelle des contributeurs en présence d'intervenants nationaux (Ministères, HAS...)
- > L'accès à un espace réservé sur notre site Internet (revue « Décryptage » de l'actualité)
- > Des conseils ponctuels (juridiques, bibliographiques, techniques...)
- > L'envoi gracieux de notre bulletin d'informations
- > L'accès gratuit et illimité au service régional de dépôt d'offres d'emploi
- > L'envoi gracieux de nos parutions et publications
- > La diffusion ciblée de vos informations et de vos événements grâce à notre annuaire régional du secteur social et médico-social
- > Le prêt gracieux de notre salle de réunion à Dijon

Pourquoi ADHÉRER ?

Depuis sa création il y a près de 60 ans (arrêté du 22 janvier 1964 du Ministère de la Santé), le CREAI est un organisme associatif engagé au service de l'intérêt général en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Son champ d'action s'élargit au fil des années, tout un chacun pouvant être concerné à un moment donné de sa vie, que ce soit par le handicap, les difficultés sociales, familiales, le fait d'être victime de violences ou de discriminations, la perte d'autonomie...

Par nos actions (formations, études, commissions régionales, journées d'études, animation de groupes de travail...), auprès des professionnels et, de plus en plus, auprès des personnes concernées et des acteurs de droit commun, nous œuvrons pour l'émergence d'une société réellement inclusive et pour favoriser l'émancipation des personnes en situation de vulnérabilité. Promouvoir et contribuer à défendre la meilleure qualité de vie et d'accompagnement de ces personnes, favoriser leur autodétermination et le respect de leurs droits est notre objectif prioritaire.

NOS MISSIONS

> La concertation et le dialogue

Le CREAI est un « lieu tiers », au carrefour des préoccupations des différents acteurs, pour prendre en compte les souhaits et besoins des personnes vulnérables, tout en accompagnant les professionnels dans leurs diverses problématiques d'accompagnement.

Le CREAI est à l'interface et vise le décroisement entre :

- les personnes en situation de vulnérabilité
- leurs aidants
- les professionnels des établissements et services
- les organismes gestionnaires de la région,
- les collectivités territoriales et services de l'État,
- les acteurs du droit commun (écoles, entreprises, culture, loisirs, environnement...)

> Le conseil « technique » et l'animation régionale

Le CREAI a une vocation technique : il réalise des missions d'animation de la réflexion régionale, d'études, de formations, d'informations et de conseils aux différents acteurs impliqués tout au long du parcours de vie des personnes en situation de vulnérabilité.

Analyser les évolutions politiques, accompagner le changement, notamment la transformation de l'offre sociale et médico-sociale, faire participer les acteurs et animer le dialogue, est notre métier quotidien au CREAI Bourgogne-Franche-Comté.

Pour le mener à bien, nous avons plus que jamais besoin de votre soutien et de votre expertise.

Votre participation enrichit le débat régional et porte les idées novatrices dont seront faites les politiques sociales de demain sur lesquelles nous influons au niveau local, régional et national, dans le cadre de notre Fédération ANCREAI.

Votre adhésion et votre contribution au CREAI Bourgogne-Franche-Comté garantissent l'existence d'une expertise indépendante en région, au bénéfice de la société de demain plus juste et plus fraternelle.